

## Procès-verbal du 12 février 2025

**Présents/Représentés :** Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL, Isabelle MONTAGNE représentée par Didier CHAMPEIL, Philippe BRUNET représenté par Jérôme FARAMOND

**Excusés :** Jean-François CONDAT                      Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

Engazonnement du cimetière - Demande de subvention en DETR (N° DE\_2025\_001)  
adoptée

Madame le Maire explique aux conseillers que l'entretien du cimetière est devenu compliqué du fait que l'utilisation de produits phytosanitaires est désormais proscrite. Pour faciliter le travail des agents techniques, elle propose la mise en herbe des allées.

Ceci permettrait de réduire l'entretien à quelques tontes par an et créer un cadre de verdure agréable à la place de surfaces minérales chaudes et inconfortables l'été.

Madame le Maire présente au Conseil le devis reçu pour la réalisation de ce projet :

Les travaux s'élèveraient à un montant de: **13 770.00 € HT. soit 16 524.00 € TTC.**

Le financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Subvention de l'État (DETR) (30% de travaux H.T.)</b>	4 131.00 €
<b>Subvention du Conseil Départemental (25% de travaux H.T.)</b>	3 442.50 €
<b>Part communale</b>	8 950.50 €
<b>Total :</b>	<b>16 524.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- . donne son accord sur le plan de financement,
- . demande à Mr le Préfet de la Corrèze à bénéficier d'une subvention au titre de "la DETR" dans le cadre "aménagement du cimetière", à hauteur de 30% du H.T.
- . d'une manière générale, autorise Mme le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la mise en place de cette opération.

Engazonnement du cimetière - Avenant de redéploiement au Contrat de solidarité du Département et demande de subvention (N° DE 2025 003) adoptée

Madame le Maire explique aux conseillers que l'entretien du cimetière est devenu compliqué du fait que l'utilisation de produits phytosanitaires est désormais proscrite. Pour faciliter le travail des agents techniques, elle propose la mise en herbe des allées.

Ceci permettrait de réduire l'entretien à quelques tontes par an et de créer un cadre de verdure agréable à la place de surfaces minérales chaudes et inconfortables l'été.

Elle propose de demander une aide au Conseil Départemental dans le cadre de la Contractualisation 2023 - 2025 et notamment en prenant sur les fonds prévus pour l'aménagement de la gare qui ne sera pas réalisé avant la fin du contrat.

Madame le Maire présente au Conseil le devis reçu pour la réalisation de ce projet :

Les travaux s'élèveraient à un montant de: **13 770.00 € HT. soit 16 524.00 € TTC.**

Le financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Subvention de l'État (DETR) (30% de travaux H.T.)</b>	4 131.00 €
<b>Subvention du Conseil Départemental (25% de travaux H.T.)</b>	3 442.50 €
<b>Part communale</b>	8 950.50 €
Total :	16 524.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- . Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- . Sollicite du Département un avenant de redéploiement au Contrat de solidarité comme indiqué ci-dessus
- . Sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 3 442,50€
- . Autorise Mme le Maire à signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la réalisation de ce projet.

Création de toilettes publiques - Demande de subvention en DETR - (N° DE\_2025\_002)  
adoptée

Madame le Maire explique aux conseillers que notre commune attire de plus en plus de visiteurs notamment en période estivale.

En effet, les marchés du samedi soir en juillet et août attirent chaque semaine entre 200 et 600 personnes. Le parcours de géocaching VTT créé l'an dernier a pour point d'arrivée notre centre Bourg ce qui est le cas également pour de nombreuses randonnées.

La création de toilettes publiques semble donc indispensable afin de maintenir la propreté de notre bourg et d'offrir à nos habitants une meilleure qualité de vie. Elle est également indispensable pour offrir à nos visiteurs une qualité d'accueil attendue.

Madame le Maire présente au Conseil le projet établi par la technicienne de Corrèze Ingénierie pour la création de sanitaires publics qui seraient accolés à la Maison Bournier, afin de profiter des réseaux existants.

Les travaux s'élèveraient à un montant de: **35 000 € HT. soit 42 000 € TTC.**

Le financement prévisionnel serait le suivant :

- **Subvention de l'État (DETR) :** Aménagement de places et espaces publics hors PAB  
(40 % de travaux H.T.) 14 000.00 €
  - **Subvention du Conseil Départemental :** Contrat de Solidarité 2023-2025  
(25% de travaux H.T.) 8 750.00 €
  - **Part communale :** 19 250.00 €
- Total : **42 000.00 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- . donne son accord sur le plan de financement,
- . demande au Préfet de la Corrèze à bénéficier d'une subvention au titre « de la DETR » dans le cadre "d'aménagement de places et espaces publics hors PAB", à hauteur de 40% du H.T.
- . d'une manière générale, autorise Mme le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la mise en place de cette opération.

#### QUESTIONS DIVERSES

Itinérances douces nous propose de faire un panneau sur les circuits pédestres. La maquette est approuvée.